

# **Droit pénal international**

Type de contenu : Texte

Type de médiation : sans médiation

Type de support : Volume

Titre(s) : Droit pénal international / Didier Rebut,...

A pour autre édition sur un support différent : Droit pénal international Didier Rebut,... 3e édition Paris Dalloz 2019 Précis 978-2-247-18757-7

Auteur(s) : Rebut, Didier (1965-....)

Mention d'édition : 3e édition [revue et enrichie] 2019

Publication : Paris : Dalloz, DL 2019

Description matérielle : 1 vol. (XVII-806 p.) ; 21 cm

Collection : Précis

ISBN : 978-2-247-18226-8

EAN : 9782247182268

Appartient à la collection : Précis Dalloz 0768-0813

Classification décimale Dewey : 345

Note sur les bibliographies et les index : Bibliogr. p. [XV]-XVII. Références bibliogr. Notes bibliogr. Index

Résumé ou extrait : La 4ème de couv. indique : "Le droit pénal international établit les règles permettant à une justice pénale nationale de s'accomplir malgré la séparation territoriale des Etats. Il détermine ainsi la compétence des lois pénales nationales, précise les modalités de la coopération judiciaire et policière et fixe les effets qu'il est permis de reconnaître à des décisions pénales étrangères. Ultérieurement la matière s'est enrichie du droit des crimes de droit international (génocide, crimes contre l'humanité, crimes de guerre et crime d'agression), définissant leurs éléments constitutifs et leur régime répressif. Ce Précis étudie ces deux composantes du droit pénal international. Il examine d'abord la répression des infractions présentant un caractère d'extranéité (Première partie), en distinguant la compétence de la loi pénale française, la coopération judiciaire pénale et les effets des condamnations pénales étrangères. Cette étude intègre le droit pénal international propre à l'Union européenne fondé, dans le domaine de la coopération,

sur le principe de la reconnaissance mutuelle. L'ouvrage s'intéresse ensuite à la répression des crimes de droit international par les juridictions pénales françaises et par les juridictions pénales internationales (Seconde partie). L'étude de la répression par les juridictions pénales françaises analyse les incriminations des crimes contre l'humanité et des crimes et délits de guerre définies dans le Code pénal ainsi que leur régime répressif à travers notamment les applications qui en ont été faites (arrêts Touvier, Barbie, Papon...). La répression par les juridictions pénales internationales revient sur le procès de Nuremberg et expose le fonctionnement et la compétence des tribunaux pénaux internationaux pour l'Ex-Yougoslavie et le Rwanda et de la Cour pénale internationale."

Sujet - Nom commun : Droit pénal international -- Manuels d'enseignement supérieur